

PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du jeudi 12 juin 2025, à 17 h,
à Leysin American School, bâtiment Belle Epoque, à Leysin

Présidence : M. Olivier Français, Président du Conseil d'administration

Le président souhaite la bienvenue aux actionnaires et ouvre la séance à 17 h.

Il remercie tout d'abord M. Marc Frédéric Ott, Directeur de Leysin American School, lequel accueille aujourd'hui l'assemblée des TPC dans son établissement. M. Ott salue les invité-es.

Le président remercie chaleureusement la Commune de Leysin, laquelle offre l'apéritif à l'issue de l'assemblée.

Il salue en particulier la présence de*M. Jean-Marc Udriot, Syndic de la Commune qui accueille*.....
aujourd'hui l'assemblée et Administrateur des TPC, de M. Christophe Bregnard, Représentant du Canton de
Vaud, de M. Stefan Burgener, Représentant du Canton du Valais et des syndics, présidents et municipaux.....
des communes vaudoises et valaisannes......

Il salue également la présence de M^e Sarah Gros, Notaire à Aigle, représentante indépendante selon l'art. 689c CO, et de M. Edouard Clergue, Auditeur auprès de l'organe de révision FIDAG Audit SA.

Il excuse l'absence de *M. Frédéric Borloz, Conseiller d'Etat et Ancien Président des TPC,*.....
de M. Michel Béguelin, Ancien Conseiller des Etats, de Mme Marlyse Dormond Béguelin, Ancienne
Conseillère nationale, de M. Jean-Jacques Rey-Bellet, Ancien Conseiller d'Etat et de Grégory Devaud,.....
Administrateur TPC......

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1. Convocation et constitution de l'assemblée générale.
2. Rapport de gestion 2024, notamment :
 - 2.1 Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice 2024
 - 2.2 Comptes annuels 2024 (compte de résultats, bilan, résultats par secteur et annexe)
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision

Proposition : le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion et les comptes 2024.
3. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan
Proposition : le Conseil d'administration propose de répartir la perte de CHF 408'679.08 résultant de l'exercice 2024 sur la base de la législation en vigueur, soit :
 - de virer la perte de CHF 316'046.65 du secteur Infrastructure à la réserve idoine selon l'art. 67 de la loi sur les chemins de fer (LCdF) ;

- de virer la perte de CHF 765'691.44 du secteur du trafic régional voyageurs à la réserve idoine selon l'art. 36 de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) ;
 - de virer le bénéfice de CHF 673'059.01 aux autres réserves, dont un bénéfice de CHF 364'409.97 concernant l'offre Villars-Bretaye et un bénéfice de CHF 365'227.94 concernant l'offre MobiChablais selon la nouvelle loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMDQuot) du Canton du Valais entrée en vigueur au 1er janvier 2023.
4. Décharge aux membres du Conseil d'administration
Proposition : le Conseil d'administration propose de donner décharge à l'ensemble de ses membres pour son activité pendant l'exercice 2024.
 5. Elections au Conseil d'administration
 - 5.1 Proposition : le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de M. Philippe Pasche en tant que représentant privé, pour une durée de trois ans ;
 - 5.2 Le Président informe sur les modifications des membres de droit.
 6. Election de l'Organe de révision
Proposition : le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de FIDAG Audit SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2025.
 7. Propositions individuelles et divers.

1. Convocation et constitution de l'assemblée générale

Le président constate que l'assemblée de ce jour a été régulièrement convoquée, conformément à l'article 9 des statuts, par un avis dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 14 mai 2025. Une lettre de convocation, accompagnée de la carte d'admission, a aussi été adressée personnellement aux actionnaires inscrits au registre des actions de la société.

Il désigne comme secrétaire de l'assemblée Mme Carole Delisle, Assistante de direction de la société, qui accepte cette charge.

Il informe que M. David Buchard, Responsable des finances auprès des TPC, a procédé au contrôle d'entrée et établi la liste de présence.

Il rappelle que le capital-actions de la société se monte à CHF 8'750'000.-, soit 875'000 actions nominatives de CHF 10.- chacune, donnant droit à 875'000 voix.

Le contrôle d'entrée permet de constater que109..... actionnaires sont présents, représentant515'875..... actions donnant droit à un nombre égal de voix, dont450'757..... actions sont représentées par leurs titulaires ou par d'autres actionnaires inscrits au registre des actions
58'216..... actions sont représentées par M^e Sarah Gros, représentante indépendante
6'902..... actions sont représentées par les TPC SA.

La Société possède3'594..... de ses propres actions. Les bulletins de vote liés à ses actions sont déposés sur le bureau de l'assemblée et ne seront pas pris en considération lors des votations.

La majorité absolue s'élève donc à257'938..... voix.

Le président invite MM Laurent P. Het et Joël Flückiger

.....

.....

à fonctionner comme scrutateurs, et les remercie d'ores et déjà d'avoir accepté cette charge.

2. Rapport de gestion 2024, notamment :

2.1 Rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice 2024

Le rapport de gestion du Conseil d'administration était à disposition sur le site internet de la société depuis le 15 mai écoulé. La lecture n'en est pas demandée.

Le président complète le rapport par quelques remarques personnelles.

Mesdames et Messieurs, chers-ères Actionnaires,

L'année dernière, nous évoquions le changement d'horaire de décembre 2024, présenté comme le plus important réaménagement ferroviaire en Romandie depuis Rail 2000.

Aujourd'hui, avec le recul nécessaire, nous pouvons confirmer que cette transition a bien été d'une ampleur exceptionnelle. Elle a entraîné une modification significative des habitudes de déplacement des pendulaires.

Pour les TPC, nous sommes heureux de vous annoncer qu'une hausse de 10 % de la fréquentation semble se dessiner.

Cette nouvelle, aussi réjouissante soit-elle, n'est pas sans conséquences. En effet, l'augmentation du nombre de passagères et passagers sur certaines lignes, à certaines heures, engendre des problèmes de capacité, et parfois, de fait, des ruptures de correspondances.

Un point particulier mérite notre attention : celui du transport des écolières et écoliers de notre région. Nous travaillons donc en étroite collaboration avec les communes et les établissements scolaires concernés pour mettre en place des solutions immédiates et améliorer la situation dès le prochain changement d'horaire.

Les TPC ont œuvré pour adapter au mieux ce changement, en optimisant les cadencements et en renforçant l'offre afin de la rendre plus robuste.

Parallèlement, de nouveaux outils informatiques ont été déployés pour nos collaboratrices et collaborateurs. Ces systèmes permettront, à terme, d'améliorer la gestion interne du personnel, d'optimiser l'exploitation annuelle grâce aux données issues du comptage automatique des passagères et passagers, et surtout, de renforcer l'information à destination de notre clientèle sur l'ensemble du réseau.

L'exemple qui nous vient toutes et tous en tête, ce sont les journées des 23 et 24 décembre. Elles ont été marquées par d'importantes précipitations neigeuses et la chute d'arbres qui ont gravement endommagé nos installations. Des pannes mécaniques sont aussi survenues, causées par le poids de la neige. Enfin, l'information voyageurs insuffisante, en raison de perturbations majeures sur presque toutes nos lignes.

Les outils informatiques en cours d'implémentation ne permettront pas d'éviter les aléas météorologiques exceptionnels, mais ils nous offriront la possibilité d'informer en temps réel notre clientèle et de lui proposer des alternatives pour poursuivre son voyage.

Toujours sur ce thème du changement, nous avons pu mettre en exploitation en juin dernier les nouveaux véhicules de l'ASD. Ces derniers sont plus modernes, confortables et surtout adaptés aux personnes à mobilité réduite. Nous sommes également heureux d'avoir conclu un partenariat avec Glacier 3000, concrétisé par le flocage d'un des trois véhicules reçus aux couleurs de cette destination emblématique.

Les TPC poursuivent la modernisation de leur flotte avec la signature, en début d'année, d'un contrat majeur avec la société Stadler pour l'acquisition de 13 nouvelles rames automotrices adhérence-crémaillère, pour un montant de 140 millions de francs. Ces véhicules équiperont les lignes de l'AL et du BVB dès le début de l'année 2028. Après le remplacement des véhicules des lignes AOMC en 2016 et ASD en 2024, cette commande marque la dernière étape du processus de renouvellement de notre flotte ferroviaire. Elle s'inscrit dans le cadre de nos projets stratégiques d'évolution des infrastructures, notamment le prolongement de la ligne Aigle-Leysin jusqu'au pied des remontées mécaniques.

S'agissant justement de ce projet, plusieurs adaptations ont été apportées fin 2023 et courant 2024, afin d'en réduire les coûts sans compromettre les fonctionnalités essentielles ni les performances attendues pour accompagner le développement de la ligne. Ce projet révisé a été validé par l'OFT en septembre 2024, puis présenté lors d'une séance publique le 30 du même mois à Leysin, en présence notamment de Nuria Gorrite, Conseillère d'État. Il se poursuit désormais avec le dépôt du premier dossier d'approbation des plans, prévu pour la fin 2026. Je ne m'étendrai pas plus sur ce projet, car je crois savoir que le Syndic des lieux l'évoquera lui aussi tout à l'heure.

Un autre de nos projets phares, initié il y a de nombreuses années, a franchi une étape majeure en 2025. Le projet AOMC 2030 est en effet entré, le 22 mai, dans une phase décisive avec le lancement officiel du chantier, marqué par une cérémonie d'inauguration et les premiers coups de pelle au collège du Corbier à Collombey-Muraz. Cette étape symbolique, en présence des autorités, marque le début des travaux de l'un des projets d'infrastructure les plus ambitieux de la région.

Parmi les réalisations plus modestes, mais ô combien importantes dans le cadre de la mise en conformité de nos installations, citons la nouvelle halte de Chemex. Les travaux ont commencé en août 2024 et se sont achevés avec sa mise en service le 31 mars dernier.

Nous venons d'évoquer quelques projets dont les concrétisations, contractuelles ou techniques, ont récemment débuté et qui figurent parmi les plus emblématiques. Mais bien d'autres sont sur le point de voir le jour. Après une période intense d'études, les TPC entrent désormais dans une phase de réalisation et de chantiers. Cette période de transformation et de mise aux normes va s'intensifier, d'autant que les TPC ont signé avec la Confédération la prochaine convention de prestations 2025–2028, qui prévoit plus de 190 millions de francs d'investissements.

Pour accompagner ces changements, la direction a initié en 2024 plusieurs changements organisationnels. Le premier a été la création d'une nouvelle section « Grands travaux » au sein du département Infrastructure, afin de piloter et suivre les chantiers majeurs à venir. D'autres suivront au sein de ce même département, dans une volonté d'améliorer l'efficacité et la gestion. Le département Voyageurs a également entamé une transformation, qui sera pleinement effective au second semestre 2025. Elle vise notamment à renforcer la présence sur le terrain, à améliorer l'encadrement et, par conséquent, à offrir des prestations de qualité à nos clientes et clients.

Tous ces projets, qu'ils soient techniques, organisationnels ou humains, ne pourraient voir le jour sans les femmes et les hommes qui les portent chaque jour. Le Conseil tient à remercier sincèrement toutes celles et ceux qui, dans des métiers et domaines très variés, contribuent à faire progresser notre entreprise. Une mention particulière aussi pour nos conductrices et conducteurs de train et de bus qui incarnent chaque jour, sur le terrain, le sens profond de notre mission. Au nom du Conseil d'administration, je vous adresse à toutes et à tous notre reconnaissance.

Enfin, un grand merci aussi à nos commanditaires – OFT, cantons et commune – qui nous soutiennent et avec lesquels nous construisons, ensemble, la mobilité de demain.

Avant d'ouvrir la discussion sur ce point, je souhaitais clore cette partie en évoquant un événement festif. Les TPC célèbrent cette année les 125 ans de la ligne Aigle-Leysin. Il y a deux jours, l'un des temps forts de ce jubilé s'est déroulé en gare de Leysin-Feydey, avec l'inauguration d'une exposition historique et tournée vers l'avenir, en présence de Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat, et des autorités communales d'Aigle et de Leysin. Gratuite et ouverte jusqu'à la fin de l'année, cette

exposition retrace plus d'un siècle d'histoire ferroviaire tout en ouvrant une fenêtre sur le futur de la ligne. Pour accompagner cette célébration, plusieurs actions ont été lancées :

- une brochure retraçant l'histoire de la ligne ;
- une affiche commémorative ;
- un jeu de piste à Leysin dès juillet ;
- et des billets à prix réduits les week-ends de l'été.

Le président ouvre la discussion sur ce point.

.....

2.2 Comptes annuels 2024 (compte de résultats, bilan, résultats par secteur et annexe)

Le président apporte un complément à ce point par quelques remarques personnelles.

En ce qui concerne le compte de résultat, on note une augmentation des produits par rapport à 2023 se montant ainsi à 81.8 mios. Les recettes du trafic sont stables. L'évolution des indemnités des pouvoirs publics expliquent en grande partie cette augmentation (+2.7 mios).

Les charges sont elles aussi en augmentation pour atteindre 65.6 mios en raison de la hausse du coût de l'énergie de traction pour 1.5 mios (signature d'un nouveau contrat pluriannuel), l'augmentation des charges salariales pour 2.3 mios (recrutement pour assurer la conduite des projets) ainsi que des charges informatiques pour 1.1 mios (digitalisation importante de nos outils d'exploitation).

Les amortissements sont stables et le résultat financier se compose, en grande partie, des intérêts nécessaires au financement de notre matériel roulant.

L'exercice 2024 s'achève sur une perte de CHF 408'679.-. Ce résultat était attendu, l'entreprise ayant pris à sa charge certains coûts d'intérêts.

Le bilan des TPC est en augmentation de 37.5 mios pour atteindre 353 mios. L'augmentation des liquidités de 23 mios servant à payer des dettes fournisseurs en début 2025 et la mise en service des rames sur l'ASD (21 mios) expliquent grandement cette évolution.

Les dettes fournisseurs et les prêts à long terme augmentent dans la même proportion au passif du bilan. Les fonds propres se montent à 18.1 mios avant attribution du résultat.

Par secteur, on note une perte de 766kCHF sur le TRV, perte attendue comme expliqué plus avant (prise en charge d'intérêts par TPC). Le secteur INFRA est déficitaire (316kCHF), les intempéries en 2024 impactant fortement les charges d'entretien. Les autres offres de transports (MobiChablais, Villars-Bretaye) bouclent sur un bénéfice important (633kCHF) : l'offre MobiChablais a été optimisée (bénéfice de 365kCHF) et les recettes skieurs, en raison d'une belle saison d'hiver, sur le Villars-Bretaye) ont été plus élevées que prévu (364kCHF).

Le président ouvre la discussion sur ce point.

.....

2.3 Rapport de l'organe de révision

Les comptes ont été contrôlés par notre organe de révision, FIDAG Audit SA, à Lausanne. Le rapport de l'organe de révision figure à la page 14 du rapport financier, section finances de notre rapport digital.

En réponse à la demande du président, le représentant de l'organe de révision confirme qu'il n'a rien à ajouter au rapport.

L'assemblée prend acte du rapport de l'organe de révision.

Proposition : le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion et les comptes 2024.

La parole ayant été donnée aux actionnaires aux points 2.1 et 2.2, il est passé à la votation.

Avis contraires ? 

Abstentions ? 

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion et les comptes annuels 2024.

3. Décision sur l'emploi du bénéfice résultant du bilan

Proposition : le Conseil d'administration propose de répartir la perte de CHF 408'679.08 résultant de l'exercice 2024 sur la base de la législation en vigueur, soit :

- de virer la perte de CHF 316'046.65 du secteur Infrastructure à la réserve idoine selon l'art. 67 de la loi sur les chemins de fer (LCdF) ;
- de virer la perte de CHF 765'691.44 du secteur du trafic régional voyageurs à la réserve idoine selon l'art. 36 de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) ;
- de virer le bénéfice de CHF 673'059.01 aux autres réserves, dont un bénéfice de CHF 364'409.97 concernant l'offre Villars-Bretaye et un bénéfice de CHF 365'227.94 concernant l'offre MobiChablais selon la nouvelle loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMDQuot) du Canton du Valais entrée en vigueur au 1er janvier 2023.

Le président ouvre la discussion sur ce point.

.....
.....

La parole n'étant pas / ~~plus~~ demandée, il est passé à la votation.

Avis contraire ? 

Abstention ? 

L'assemblée générale approuve l'attribution du résultat telle que proposée.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition : le Conseil d'administration propose de donner décharge à l'ensemble de ses membres pour son activité pendant l'exercice 2024.

Le président ouvre la discussion sur ce point.

.....
.....

La parole n'étant pas / ~~plus~~ demandée, il est passé à la votation.

Avis contraire ? 

Abstention ? 

L'assemblée donne décharge aux membres du Conseil d'administration.

Il est noté que les administrateur·trices n'ont pas pris part à ce vote.

5. Elections au Conseil d'administration

- 5.1 Proposition : le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de M. Philippe Pasche en tant que représentant privé, pour une durée de trois ans.

Le président ouvre la discussion sur ce point.

.....

La parole n'étant pas / ~~plus~~ demandée, il est passé à la votation.

Avis contraire ? ☒

Abstention ? ☒

Cette proposition est / ~~n'est pas~~ acceptée.

L'assemblée générale approuve le renouvellement du mandat de M. Philippe Pasche en tant qu'administrateur privé de l'entreprise pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2028.

- 5.2 Le Président informe sur les modifications des membres de droit.

Le président informe d'un changement dans la composition des membres de droit au Conseil.

A la suite des changements survenus après les élections communales valaisannes de l'automne 2024, la Ville de Monthey a désigné, le 13 janvier 2025, **Fabrice Thétaz**, Président de la Ville nouvellement élu pour la représenter au sein du Conseil d'administration des TPC. M. Thétaz remplace Stéphane Coppey, Administrateur, puis Vice-président de l'entreprise pendant plus de onze ans.

Bien qu'absent à la présente assemblée, le président remercie chaleureusement M. Coppey pour son engagement constant, la qualité de ses conseils et sa rigueur. Son regard juridique, toujours précis et pertinent, a été un appui précieux dans de nombreux dossiers. Son implication fidèle et son attachement à l'entreprise ont marqué ces années de mandat.

A la suite du départ de Stéphane Coppey, le poste de Vice-président de l'entreprise était à pourvoir. Lors de sa séance du 31 janvier 2025, le Conseil d'administration a nommé **Yves Putallaz** pour le remplacer.

Ce dernier est entré au Conseil en juin 2024 et a progressivement intégré les comités d'audit et d'infrastructures et matériels roulants de l'entreprise, apportant un regard de spécialiste dans ces deux domaines.

M. Putallaz est élu à cette fonction pour une période de trois ans.

Lors de La conférence des présidents du 18 mars 2025, **Ismaël Perrin** a été reconduit dans sa fonction de représentant des communes valaisannes desservies par l'entreprise pour une durée de quatre ans, soit jusqu'aux élections valaisannes de 2028.

6. Election de l'Organe de révision

Proposition : le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de FIDAG Audit SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2025.

Le président ouvre la discussion sur ce point.

.....
.....

La parole n'étant pas / ~~plus~~ demandée, il est passé à la votation.

Avis contraire ?

Abstention ?

Cette proposition est / ~~n'est pas~~ acceptée.

7. Propositions individuelles et divers

Aucune intervention écrite ou demande d'intervention n'a été adressée au président ou n'est arrivée à la direction à ce jour.

Le président donne la parole aux actionnaires qui le désirent.

.....
.....

La parole n'est pas / ~~plus~~ demandée.

Procès-verbal de l'assemblée

La lecture du procès-verbal est / n'est pas demandée. Le président propose qu'il soit adopté directement par les scrutateurs, la secrétaire et lui-même.

Cette proposition est / ~~n'est pas~~ acceptée.

Le président lève l'assemblée à ¹⁷ h ⁴⁵

Le président :

.....
.....

Les scrutateurs :

.....
.....

La secrétaire :

.....
.....

Hors procès-verbal

Le président donne la parole à M. Jean-Marc Udriot qui présente la Commune Leysin, laquelle accueille cette année l'assemblée annuelle des TPC.